SAINT JULIEN MOLIN-MOLETTE

LOIRE - PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT



Bulletin municipal

St-Julien d'autrefois ...



SOMMAIRE

1 — Le Sou des Ecoles Publiques	14
2 — La F.C.P.E	14
3 — Les anciennes élèves de l'Ecole	15
4 — O.G.E.C. de l'Ecole privée	15
5 — Le Sporting-Club Piraillon	16
6 — Le Karaté-Club	16
7 — La Gymnastique volontaire	17
9 — L'Union musicale	17
— Le Groupe choral	17
- Les véhicules de collection	18
Los Ancions d'A F N	
10	
11 Nous avons la pour vous	20
11 En couverture :	
12 La cantine de St-Julien	
13 Calendrier des Fêtes de l'hiver	
 3 — Les anciennes élèves de l'Ecole 4 — O.G.E.C. de l'Ecole privée 5 — Le Sporting-Club Piraillon 6 — Le Karaté-Club 7 — La Gymnastique volontaire 9 — L'Union musicale — Le Groupe choral — Les véhicules de collection 10 — Les Anciens d'A.F.N 11 Nous avons lu pour vous 11 En couverture : 12 La cantine de St-Julien 	15 16 16 17 17 17 18

BONNE ANNÉE 1991

Et si nous faisions de 1991 une année de propreté pour notre commune ?

Notre rivière, le Ternay, n'était vraiment pas belle cet été. Des huiles de vidange déversées à proximité du lit de la rivière sont, d'après l'étude de la Société Serpol, à l'origine de cette pollution.

Vous lirez dans la rubrique « Nous avons lu pour vous » (page 20) combien des quantités relativement faibles peuvent avoir des conséquences graves en ce qui concerne la pollution des cours d'eau.

Certes l'origine ne serait pas toute due à des pratiques réalisées par des habitants de Saint-Julien-Molin-Molette et sur le territoire de la commune, l'amont aurait en cela une large part de responsabilité.

Dans un autre domaine, celui qui se débarrasse de son emballage de cigarettes, de tout autre papier, verre ou plastique dans la rue ou plus encore dans les pelouses ou plantations, celui-là porte atteinte à la propreté du village! De plus, il oblige l'employé municipal chargé de l'entretien à un travail fastidieux.

Je souhaite, pour 1991, que chacun fasse un effort dans ce domaine. La propreté du village, c'est un peu l'affaire de tous.

Enfin je renouvelle à tous, enfants, jeunes, familles et anciens, tous mes vœux de bonne et heureuse année 1991.

Marcel THIOLLIÈRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Marcel THIOLLIÈRE

Maire

Henry BUISSON Premier Adjoint

Claude RAGONNEAU

Deuxième Adjoint

Pierre SCHMELZLE Troisième Adjoint

Rachel DUSSUC Quatrième Adjointe

Pierre BONNARD Françoise BOUCON Jean DELFORGES Michel ENGELMANN Jean-Pierre HUGUET Pierre JACQUES

Guv JURDYC

André LACHAL

Georgette FAURE François TIOLLIER

LES COMMISSIONS

Toutes les commissions sont présidées de droit par M. le Maire

COMMISSION ECONOMIQUE

Responsable: Pierre SCHMELZLE

Membres: Henry BUISSON, Jean-Pierre HUGUET, Michel

ENGELMANN, François TIOLLIER

COMMISSION DES FINANCES

Responsable: Henry BUISSON

Membres: Françoise BOUCON, Jean DELFORGES, Rachel

DUSSUC, André LACHAL, Claude RAGONNEAU,

Pierre SCHMELZLE, François TIOLLIER

COMMISSION DES SPORTS

Responsable: Guy JURDYC

Membres: Pierre BONNARD, Michel ENGELMANN, François

TIOLLIER

COMMISSION DU TOURISME, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Responsable: Rachel DUSSUC

Membres: Françoise BOUCON, Jean DELFORGES, Jean-

Pierre HUGUET, Claude RAGONNEAU

COMMISSION DES TRAVAUX, VOIRIE ET RÉSEAUX

Responsable: Claude RAGONNEAU

Membres: Michel ENGELMANN, Georgette FAURE,

André LACHAL

COMMISSION DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT

Responsable: Pierre SCHMELZLE

Membres: Françoise BOUCON, Rachel DUSSUC, Jean-Pierre

HUGUET

COMMISSION DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION

Responsable: Jean-Pierre HUGUET

Membres: Françoise BOUCON, Rachel DUSSUC, Pierre

JACQUES, Claude RAGONNEAU

COMMISSION DES MARCHÉS

Président: Marcel THIOLLIÈRE

Membres: Pierre BONNARD, Pierre JACQUES, Guy JURDYC

GROUPE DE TRAVAIL DU P.O.S.

Président : Marcel THIOLLIÈRE

Membres: Pierre BONNARD, Georgette FAURE, Jean-Pierre

HUGUET, André LACHAL, Claude RAGONNEAU

REPRÉSENTATION AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président : Marcel THIOLLIÈRE Vice-Président : Pierre JACQUES

Membres: Jean DELFORGES, Rachel DUSSUC, Guy JURDYC

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA MAISON DE RETRAITE

Président: Marcel THIOLLIÈRE

Membres: Henry BUISSON, Rachel DUSSUC

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ

Délégué titulaire : Marcel THIOLLIÈRE Délégué suppléant : Claude RAGONNEAU

SYNDICAT MIXTE DU PARC DU PILAT

Déléqué titulaire : Jean DELFORGES Déléqué suppléant : Claude RAGONNEAU

S.I.V.O.M. de BOURG-ARGENTAL

Déléqués titulaires : Marcel THIOLLIÈRE, Pierre SCHMELZLE,

François TIOLLIER

Délégués suppléants: Jean DELFORGES, Jean-Pierre

HUGUET, André LACHAL

CONSEIL D'ÉCOLE

Titulaire: Marcel THIOLLIÈRE Suppléant : Pierre SCHMELZLE

COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS

Titulaires: Paul MAZEYRAT, Paul DOREL, Antoine GRANJON, Jean-Marie MONTAGNE, Marius BANCEL. Jean BONNARD, Jean FANGET, Jean COSTE, Simone STELLA, Marc SAUZÉAT, Michel CHATELON.

Suppléants: Joseph ODOUARD, Marius JACOUTON, Georges FANGET, Ludovic BERNARD, Alice PAUZE, Georges DUMAS, Marie-Thérèse FRANÇOIS, Joseph SOUVIGNET, Maurice DELORME, Hubert ODOUARD, Marcel DUMAS, Georges BOUTEYRE.

C.N.A.S. (personnel communal)

Titulaire: Marcel THIOLLIÈRE Suppléant : Rachel DUSSUC

S.I.V.U. TERNAY-DEUME

Délégués: Marcel THIOLLIÈRE, Jean DELFORGES, Georgette FAURE, Pierre JACQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE LA DEUME

Délégués : Marcel THIOLLIÈRE, André LACHAL

CHAMBRE DES MÉTIERS Révision des listes électorales

Chef d'entreprise: Jean-Pierre HUGUET Compagnon: Jean-Paul CHAPRIER

PERMANENCES

ASSEDIC:

1er et 3e mercredi de 14 h à 15 h.

ASSISTANTE SOCIALE DE BOURG-ARGENTAL : M^{me} MAISSE - 1^{er} et 3^e mardi de 10 h à 12 h

ASSISTANTE SOCIALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : 1° vendredi de 9 h 30 à 12 h.

RETRAITE SÉCURITÉ SOCIALE : 4º vendredi de 8 h 30 à 9 h 30

DÉPÔT DES DOSSIERS MALADIE SÉCURITÉ SOCIALE : tous les jeudis de 12 h 30 à 14 h 30

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Dans le bourg : mardi et vendredi après-midi

Dans les hameaux : mercredi matin

(sauf les jours fériés)

RAMASSAGE DES MONSTRES

Le ramassage des monstres est effectué environ une fois par mois par le véhicule de la commune, toujours le mercredi. Se faire inscrire en mairie.

Il existe également la possibilité de les déposer dans le container installé sur le site du SIVU à Saint-Marcel-lès-Annonay, lieu-dit Blanchard, les mercredis de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, et les samedis de 8 h à 11 h (sauf jours fériés).

Siège du SIVU : Mairie de BOULIEU-LES-ANNONAY - Tél. 75.33.28.29

SERVICE DES EAUX

Mairie - tél. 77.51.51.11

M. RICHARD Laurent, tél. 77.51.55.07 ou M. DOREL, tél. 77.51.53.57

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Du MARDI au VENDREDI de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 Le SAMEDI de 9 h à 11 h Fermé le lundi

Monsieur le Maire reçoit les samedis matins et sur rendez-vous.

NAISSANCES

PIOLAT Yoan Pascal Yves 25 janvier 1990 à St-Etienne (Loire)

CAPRON Chloé Mathilde 28 mars 1990 à Annonay (Ardèche)

MONTAGNE Ophélie Géralyne 4 avril 1990 à Ste-Colombe (Rhône)

BAROU Mélissa 27 mai 1990 à Annonay (Ardèche)

RAMBOZ Morgane 13 juin 1990 à Annonay (Ardèche)

DESSEUX Camille Jeanne Cécile 14 juillet 1990 à St-Paul-en-Jarez (Loire)

PLASSON Jérémie Emmanual 5 août 1990 à Annonay (Ardèche)

MALAURE Pauline Sylvie 16 août 1990 à Annonay (Ardèche)

JURDYC Laura Cathy Pauline 12 octobre 1990 à Ste-Colombe (Rhône)

TROUILLET Baptiste André Joseph 22 octobre 1990 à Roussillon (Isère)

REAT Nicolas Jean-Luc André 5 novembre 1990 à Annonay (Ardèche)

MATHEVET Anthony André
7 novembre 1990 à St-Etienne (Loire)

MARTIN Maxime Michel Eric 10 novembre 1990 à Annonay (Ardèche)

MARIAGES

16/06/90 : PEYRARD Christian Gabriel et MATHEVET Michelle Marie Augustine

23/06/90 : GRANJON Jean-Paul et JURDYC Agnès Laurence Yvette

21/07/90 : BARIOT Jean-Michel et HÉNAUX Sophie Delphine Florence

25/08/90 : FILHOL Roland Pascal Marie et DOREL Mireille Marguerite Henriette

29/09/90: CARLES Albert Charles et RICHARD Régine Paule Andrée

15/12/90 : MURY Xavier Robert et RÉGENT Félicia Josiane Marie Christiane

DÉCÈS

10/01/90 : FLACHER Yvonne Marguerite Baptistine, Vve GUIGAL Marcel (87 ans)

14/01/90 : PEYRACHE Jeanne Juliette, ép. GARNIER Jean (86 ans)

19/01/90 : SCHMELZLE Raoul André, époux CHAPRIER Solange (66 ans)

29/01/90 : DESSEUX Jean François Eugène, époux ORIOL Michelle (56 ans)

01/02/90 : BARDEL Joséphine Marguerite Alphonsine, Vve ETEOCLE Marcel (87 ans)

23/02/90: RAFFARD Gaston Joseph Louis, ép. GAUCHER Denise (63 ans)

27/01/90 : BAYER Marguerite Reine, ép. AMADOR Juan (79 ans)

11/03/90 : BERNON Louis Marcel (78 ans)

15/03/90 : FARIZON Marie Antonia, ép. ORIOL Jean (79 ans)

30/01/90: RICHARD Joseph (83 ans)

ETAT-CIVIL 1990

17/05/90 : DIDIER Emilienne Régine Solange Vve CANCADE Philippe (90 ans)

24/05/90 : DOMAS Henri Louis Joseph, ép. ROUCHOUZE Marie (77 ans)

28/06/90 : GARAND Baptistine Adrienne, Vve JURDIE Louis (81 ans)

04/07/90: CHARDAIRE Sidonie Marie-Louise, Vve ALLINEI Giuseppe (84 ans)

09/08/90 : BANCEL Alphonse Marius Jean Jacques, ép. CONVERS Marie-Hélène (82 ans)

16/09/90 : FOURNEL Régis Jean Marie, ép. RANCON Marie-Thérèse (71 ans)

21/09/90: CHARBAUT André Louis, veuf RIVORY Jeanne (86 ans)

01/10/90 : CHAIZE Marie Jeanne Catherine, Vve CHANTOSSEL Jean (76 ans)

22/10/90 : COROMPT Jean-Louis, époux CHAVAS Alice (85 ans)

02/11/90: MANOA Marie Céline, Vve ROUCHOUZE Raoul (95 ans)

26/12/90 : GRATESSOLLE Jeanne, Vve CHIRAT Jean (88 ans)

29/12/90 : SAUZET Marguerite Marie, Vve CLOZEL René (94 ans).

LA COMMISSION DES FINANCES

LES FINANCES COMMUNALES

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil Municipal vote chaque année, sur présentation du rapport du responsable de la COMMISSION DES FINANCES, le budget primitif — document prévisionnel des recettes et des dépenses — qui se trouve complété, en cours d'année, par un budget supplémentaire dont le rôle essentiel est, d'une part, de faire le lien entre deux exercices puisqu'il permet le report des résultats cumulés des exercices antérieurs, et d'autre part, d'ajuster les prévisions initiales.

Si le budget doit répondre lors de son élaboration à des normes administratives et techniques reposant sur les principes budgétaires de l'État qui lui confèrent un aspect relativement « statique », en revanche, il constitue dans son exécution un outil d'intervention moderne et dynamique indispensable à la réalisation des objectifs économiques, sociaux, culturels et sportifs que la Collectivité s'est fixés.

LA TECHNIQUE BUDGÉTAIRE

L'ensemble des recettes et des dépenses sont prévues dans le cadre d'un document appelé projet de budget.

En matière d'opérations permanentes, la technique budgétaire consiste à évaluer d'une manière aussi précise que possible :

- Les dépenses dites obligatoires telles que les frais de personnel, les charges d'entretien des bâtiments et de la voirie communale, celles relatives au remboursement de la dette, aux assurances ainsi qu'aux contingents d'aide sociale et de service départemental d'incendie...;
- les autres dépenses de fonctionnement ;

- les recettes provenant de la gestion des services publics (eau et assainissement);
- celles relatives aux dotations globales dont le montant est communiqué par les services préfectoraux;
- les produits de la fiscalité indirecte ;
- enfin, la fiscalité directe dont le produit est destiné à équilibrer le budget.

S'agissant des investissements, les décisions prises se trouvent réparties en fonction de la nature même des opérations envisagées avec leur financement spécifique.

Le travail administratif et comptable étant, à ce moment-là, terminé, l'Assemblée délibérante se trouve à même de discuter les choix de gestion arrêtés par la commission « spécialisée » des Finances.

LA DYNAMIQUE BUDGÉTAIRE

Le Conseil Municipal, élu pour six ans, a en charge la réalisation des objectifs déjà cités en vue d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, le fonctionnement des services publics mis à la disposition des Administrés.

A cet effet, il dispose, avec le budget, d'une « arme redoutable » pesant très fortement sur l'activité économique et sociale de la Commune.

A titre indicatif, les chiffres énoncés ci-après — qui portent sur la période 1985-1989—témoignent de l'importance des masses financières gérées :

La Commune a consacré la somme de 11,4 millions de francs en matière d'investissements dont le financement a été couvert à raison de 25 % par l'emprunt, 43 % par des participations et subventions et 32 % par des ressources générées par la Collectivité elle-même:

- Au plan du fonctionnement courant, les charges se sont globalement élevées à la somme de 8 millions de francs;
- S'agissant du remboursement en capital et du paiement des intérêts de la dette, le flux enregistré est de l'ordre de 3.7 millions de francs.

L'ensemble de ces données financières traduit ainsi l'importance de l'impact du budget dans les activités économiques.

C'est la raison pour laquelle la Commune est aujourd'hui considérée, à part entière, comme un partenaire économique important des entreprises aussi bien dans les relations visant à faciliter voire à privilégier leur installation sur son territoire que dans celles habituelles de clients à fournisseurs.

Dans le nº 3 du bulletin municipal, il sera intéressant de mesurer, sur le plan financier et économique, l'incidence de la politique interventionniste de la Commune menée pendant la période de référence.

Le Responsable de la Commission des Finances Henry BUISSON





LA COMMISSION ECONOMIQUE

Le rôle de cette commission est d'envisager divers projets pour favoriser l'installation d'activités professionnelles à Saint-Julien-Molin-Molette. Les axes de réflexion abordés ont été principalement :

- -- extension de zones artisanales
- réhabilitation d'anciennes usines
- développement de l'activité artisanale au centre du village.

C'est ce dernier qui est le plus avancé à ce jour et dont nous vous donnons connaissance :

PROJET ARTISANAL:

- 1. Objectif: donner une dynamique au centre du village par l'ouverture de pas de porte à vocation artisanale en complément de l'existant, et réhabilitation de chaque logement attenant. Venir ainsi renforcer le tissu artisanal et l'intérêt touristique de Saint-Julien.
- Moyens: mise à disposition de locaux et habitations à coût attractif (contrat entre les artisans et la commune).
- 3. Disponibilités communales: 5 ateliers et logements seront loués (ou vendus par paiements échelonnés) après réfection du gros œuvre et de la toiture.
- 4. Cadre : la Rue Vieille, où des travaux d'aménagement viennent de commencer.

Si vous vous sentez concerné par le projet artisanal, pour vous-même ou pour un de vos proches, n'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires en prenant contact avec la Commission Economique du Conseil municipal.

Adressez-vous en Mairie ou envoyez un courrier à l'attention de M. le Maire.

L'équipe municipale souhaite la bienvenue aux Ets PEYRARD qui viennent de s'installer sur la Zone Artisanale du Grand Pré.

LES COMMISSIONS

QUESTIONNAIRE

Nom, Prénom (facultatif)		
Lieu de résidence		
Lieu de travail	IBIDIOMBIBITAN MAST SISTATISM SOCIOLOGICALISM MATERIAL SISTA	
Tranche d'âge : ☐ 20-35 ans ☐ 3	5-50 ans	
\square 50-65 ans \square 6	5 ans et +	
Situation familiale : personne se	ule	
🗆 couple sans enfant à charge		
couple avec enfant(s) à charge		
Nombre d'enfar	its à charge	
Catégorie socio-professionnelle :		
agriculteurs Industriels, artisans, commerçants		
□ cadres supérieurs, profession libérale □ cadres moyens		
☐ employés ☐ ouvriers ☐ diver	S	
Votre résidence principale actuelle :		
Vous êtes ☐ locataire d'un appartement		
☐ locataire d'une maison individuelle		
☐ propriétaire d'un appa		
propriétaire d'une mai		
🗀 autres, précisez		
Votre projet immobilier se situe-t-il		
dans moins d'un an		
de un an à trois ans		
☐ dans moins de cinq ans		
Etes-vous intéressés par :		
location	appartement 🗆	
☐ accession à la propriété	maison individuelle 🗆	
Quelle taille de logement vous faut-		
☐ Type 1 ☐ Type 2 ☐ Type 3	☐ Type 4	
☐ Autres		
Surface habitable envisagée (facultatif)		
Dans le cas de construction d'une m		
— quelle taille de terrain vous faut-		
moins de 600 m²	de 1000 à 1200 m²	
□ 600 à 800 m²	1200 à 1500 m² 🗆	
□ 800 à 1000 m²	1500 m 2 et $+$ \square	
quel budget pouvez-vous consacrer à l'achat d'un terrain ?		
☐ 50.000 à 100.000 F	150.000 à 200.000 F	
☐ 100,000 à 150,000 F	+ de 200.000 F □	

LA COMMISSION URBANISME

La commission Urbanisme, composée de conseillers municipaux et de professionnels, étudie les aménagements et les modifications à mettre en œuvre au fil du temps dans notre village pour un meilleur agrément de vie.

Parmi les actions terminées, citons la toilette du bâtiment communal qui abrite La Poste, ainsi que la création d'une placette dans la Rue Neuve avec passage piétons pour rejoindre la Rue Vieille. Dans le premier cas, l'architecture typique des années d'après-guerre est soulignée par un jeu de coloris. Dans le second, la commune a pris part à la réfection d'un bâtiment plus ancien et traditionnel en finançant une partie de la façade en pierres apparentes côté Rue Vieille et la jonction piétonne des deux rues.

Une réflexion est en cours sur l'aménagement du centre du village avec le cabinet d'architecture BOUJOT-VENARD de Pélussin. Dans un premier temps, l'effort portera sur un nouveau visage de la Rue Vieille qui retrouvera un peu de clarté par l'élimination de maisons en piètre état. Ainsi sera créé un autre espace de vie que nous nous efforcerons de rendre attractif et vivant (voir l'exposé de ce projet à la page précédente « Commission Economique »). De cette réflexion naîtra un schéma directeur d'aménagement nous permettant de planifier les réalisations et de mener, pour notre village, une réelle politique d'urbanisme dans l'avenir.

Une autre action de la commission a été d'évaluer les besoins en matière d'habitat : location ou accession à la propriété. Des terrains communaux classés constructibles au POS pourraient être mis en vente prochainement. Si vous êtes intéressés par un logement ou un terrain, veuillez retourner le formulaire ci-contre à la Mairie, sous pli fermé, à l'attention de Monsieur le Maire.

AIDE A LA ROUMANIE

L'action menée depuis plusieurs mois par le Comité Intercommunal du Pilat pour l'Aide à la Roumanie devait aboutir en octobre à l'organisation d'un convoi humanitaire en faveur de la commune de Corbeanca avec laquelle ce Comité est jumelé.

Ont participé à l'accompagnement de ce convoi : M. Thiollière, maire de St-Julien, M. et Mme Boujot, de Pélussin, M. et Mme Tiollier et Melle Rachel Dussuc, de St-Julien.

Voici comment cet événement a été relaté dans la presse roumaine :

« Le Comité Intercommunal du Pilat pour l'Aide à la Roumanie a remis aux autorités et aux habitants de la Commune de Corbeanca du Secteur Agricole Ilfov un premier transport d'aide composé de matériel sanitaire, semences pour l'agriculture, jouets et matériaux scolaires pour les enfants. L'action conduite par Monsieur Marcel Thiollière, Maire de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette, a pu avoir lieu grâce à certaines subventions accordées par chacune des huit communes du Canton de Bourg-Argental, ainsi qu'aux dons offerts par des entreprises, des écoles et des particuliers. »

SEMNAL « RL » - 23/10/90 - Igor BUTNARU

Voici également un extrait de la lettre du médecin respon-

sable de l'hôpital et du dispensaire à qui nous avons remis médicaments et seringues.

« J'ai eu besoin de dix jours pour faire l'inventaire des médicaments. Je vous dis que c'est vraiment une aide intelligente. Les médicaments ont une longue durée d'expiration et sont en quantité suffisante pour assurer un traitement.

J'ai donné une caisse de médicaments au dispensaire de Corbeanca. J'ai gardé pour mes malades les anti-inflammatoires ; le reste, environ deux caisses je les ai données à tous les docteurs de l'hôpital. J'ai un cahier où ils ont signé pour tous les médicaments reçus. J'ai insisté pour que ces médicaments ne soient pas payés par les malades. Je crois que j'ai réussi. »

Corbeanca, le 14/11/90 - Dr Géo SAVULESCU.

Au cours du voyage de nombreuses diapositives ont été prises. Un diaporama sera réalisé et présenté aux écoles et aux communes adhérentes au Comité Intercommunal du Pilat ainsi qu'à tous ceux et celles qui le désirent.

Un bilan des actions à mener à court et à long terme sera dressé et un programme d'aide sera établi pour répondre au mieux à leur attente.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Voici une copie de l'article du journal « Semnal RL » dont nous avons donné la traduction ci-dessus





L'équipe municipale de Corbeanca en compagnie de quelques visiteurs



L'infirmière du dispensaire de Corbeanca à qui nous avons remis médicaments et seringues

ROUMANIE

Un voyage mouvementé marqué avant notre arrivée à Bucarest par un accident de voiture qui aurait pu être dramatique mais qui par chance ne s'est soldé que par des dégâts matériels et « quelques dégâts physiques » sans gravité.

Voyage qui nous a permis d'expérimenter deux manières diamétralement opposées de vivre en Roumanie :

La première qui correspond assez bien aux images que chacun d'entre nous a pu voir sur les écrans de télévision, c'est la vie à Bucarest, capitale de la Roumanie, et qui nous est apparue comme une ville « en rupture de fonctionnement ». C'est aussi la vie dans un centre hospitalier où nous avons rencontré un accueil chaleureux, des médecins compétents et un personnel dévoué, mais une absence totale de moyens et un manque flagrant d'organisation.

La deuxième façon de vivre en Roumanie nous l'avons trouvée à Corbeanca, commune avec laquelle nous sommes jumelés.

C'est la vie à la campagne qui pourrait être comparée à celle qui était la nôtre dans les années cinquante.

Il est important de souligner que nous avons rencontré dans cette commune des personnes intelligentes, dynamiques et dotées d'une volonté farouche de reconstruire leur pays.

Leur modèle : LA FRANCE.

Ce qu'ils en attendent ce n'est pas la charité, c'est une assistance technique



...plaisir de recevoir

dans un esprit de coopération.

Nous avons ensemble dressé un bilan des actions à mener à court et à long terme que nous pouvons résumer brièvement :

- sur un plan matériel : fournitures scolaires (livres, jeux éducatifs...)
 fournitures de bureau (photocopieur, papier...)
 matériel médical (médicaments, seringues...)
 mini-bus pour le transport scolaire.
- sur le plan technique c'est de nos connaissances et de notre expérience dont ils ont besoin ;

Dans le domaine agricole par exemple, l'agriculture reposait jusqu'à présent sur le système des kolkhozes (fermes d'Etat). Ce système est aboli, tout doit être restructuré.

Joie de donner...

Dans le domaine « artisanal » c'est un boulanger qu'ils attendent : une personne désireuse et capable de leur apprendre à faire le pain.

L'ancien régime avait interdit et supprimé toute forme d'artisanat ; tout était centralisé et fabriqué de façon « industrielle », ils ont perdu leur « savoir-faire ».

Tout ceci sera plus amplement développé lors de réunions dans nos communes, dans nos écoles où un montage diapos sera présenté.

Nous pourrons ensemble élaborer un programme de travail et d'entraide ; toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Ils comptent sur nous sachons nous montrer à la hauteur de leurs espérances, et ne pas faillir à la tradition qui est la nôtre

« LA GÉNÉROSITÉ »





Prêt à repartir, M. le Maire?

MAISON DE RETRAITE « LE VAL DU TERNAY » AGRANDISSEMENT

L'Etablissement compte actuellement 62 lits. Après les travaux la capacité d'accueil sera de 80 lits.

Le Projet a été confié à Monsieur MATHIAS, architecte qui a déjà réalisé les travaux en 82-83.

L'ancienne maternité et la salle qui fait jonction entre les deux bâtiments vont être démolies. A la place un bâtiment de 3 niveaux va être construit d'une surface totale de 852 m².

DESCRIPTIF DES NIVEAUX:

Niveau 1 : Au rez-de-chaussée seront implantés : l'entrée principale, l'accueil, l'administration, une salle polyvalente de 100 m² et 3 chambres à 1 lit.

Niveau 2 : le niveau 2 regroupera 5 chambres à 1 lit et 4 chambres à 2 lits, une salle de bains.

Niveau 3: au niveau 3 seront disposés 6 chambres à 1 lit et 3 chambres à 2 lits, un salon, une salle de bains avec douche et une salle de soins

Sous-sol : au sous-sol seront installés les vestiaires du personnel, le dépôt mortuaire, diverses dépendances.

Un monte-malades desservira tous les niveaux du bâtiment.

Ce projet arrive en phase de réalisation. Il a été présenté à la tutelle : Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales et à la Direction de la Protection sociale (Conseil Général), ainsi qu'aux organismes concernés : Direction des

Affaires sanitaires et sociales et la Caisse régionale d'Assurance Maladie.

Le projet ayant été approuvé par tous, le permis de construire sera déposé en Mairie fin décembre 1990.

Les travaux devraient commencer courant 1991.

POURQUOI CES TRAVAUX:

- La direction ne peut plus donner satisfaction à toutes les demandes de place qui lui sont faites.
- L'ancienne maternité, bien que très confortable avec ses chambres à 1 lit, ne répond plus aux normes de sécurité. De plus, ce bâtiment n'est pas fonctionnel ni pour les résidants, ni pour le personnel qui doit en assurer l'entretien et donner les soins aux personnes qui y sont hébergées.
- Les bureaux situés dans un bâtiment annexe sont trop éloignés pour les résidants et difficiles d'accès.

Le montant des travaux est estimé à 5.500.000 F (valeur 1er trimestre 90). Le financement sera le suivant :

Subvention de la Région: 20 %

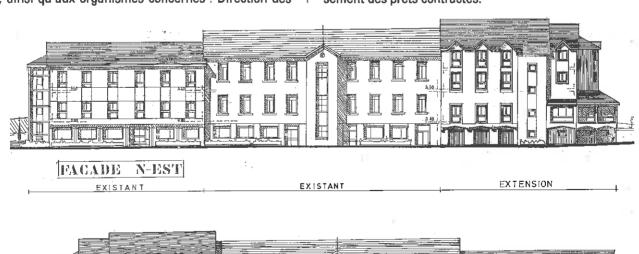
Subvention du Conseil Général de la Loire : 20 %

Prêt CRAM sans intérêts : 16 %

Emprunts divers: 44 %

Nous rappelons que la gestion de la Maison de Retraite est complètement indépendante de la Mairie.

L'Établissement assume la responsabilité des dépenses engagées aussi bien pour le fonctionnement que pour le remboursement des prêts contractés.





LES ASSOCIATIONS

LES SAPEURS-POMPIERS

Chef de Corps: Pierre BONNARD

En 1991, le corps des Sapeurs-Pompiers de Saint-Julien-Molin-Molette fête son 110ème anniversaire. Tout au long de ces années le centre de première intervention a changé plusieurs fois de local et son équipement s'est amélioré.

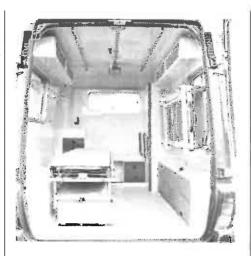
Installé depuis 1976 rue Pré-Chapelle, le Corps a suivi une évolution constante grâce aux différentes municipalités qui ont su le doter de matériel performant.

Aujourd'hui le renouvellement de notre ambulance devient nécessaire, c'est pourquoi l'équipe municipale s'est engagée à nous attribuer un nouveau véhicule pour mener à bien notre mission.

Ce fourgon acheté à la société ELF de Solaize, par l'intermédiaire de P. SCHMELZLE, sera équipé au printemps prochain, avec une subvention départementale et prendra la place de notre estafette qui n'est plus aux normes actuelles.

Dans un proche avenir, le Service Départemental d'Incendies doit se prononcer sur la dotation d'un camion citerne pour feux de forêts de type UNIMOG. Ce véhicule d'occasion remplacera le DODGE 6 X 6 qui a une cinquantaine d'années.

Ces diverses dotations et subventions du département sont les témoins de la bonne



entente qui règne entre M. THIOLLIÈRE, Maire de Saint-Julien, le Chef de Corps et le Service Incendies dirigé par le Colonel GRIMPET. L'ensemble du personnel est conscient que ces nouveaux équipements nous obligent à une formation accrue, je les remercie sincèrement des efforts qu'ils font pour suivre des stages de perfectionnement ou se recycler. Ce temps est souvent pris sur leurs loisirs ou sur leur vie de famille.

Merci aussi au Docteur COFFY qui nous apporte une aide et un soutien précieux pour le secourisme et les interventions en ambulance.

En 1991, beaucoup suivront des cours de

secours routier, initiation à la prévention, initiation aux feux de forêts, conduite hors chemin, stage sous-officier.

Cette nouvelle année sera donc riche en activités, avec l'organisation du Concours de Boules Départemental, le 23 juin prochain, preuve du dynamisme du Corps de Saint-Julien-Molin-Molette.

EFFECTIF DU CORPS

Capitaine-Médecin : COFFY Jean-Michel

Sous lieutenant : BONNARD Pierre

Sergent : BONNARD Claude

Caporaux : DOREL Christian JULIEN Alain

MALAURE Bernard MATHEVET Gilles

Sapeurs : BONNARD Didier

DOREL Alain DOREL Yves FARIZON Eric GIRODET Robert MONTAGNE Bernard

ORIOL Philippe RICHARD Laurent

Stagiaires: BOUCON Jacques

DESSEUX Pascal GRENIER Roland

LES AIDES FAMILIALES RURALES

Président : Jean DELFORGES

Au cours de cette année 1990, notre Association locale des Aides familiales rurales s'est efforcée d'accomplir sa mission comme par le passé, malgré les problèmes plus ou moins graves qui se sont posés.

Tout d'abord, notre ami Guy JURDYC qui assumait depuis de nombreuses années le service des prises en charge et de la répartition des journées, avait demandé à en être déchargé, eu égard à son surcroît de travail professionnel et à ses nombreuses obligations; un remplacement qui n'était pas évident!

Fort heureusement, nous avons eu la chance de voir Madame Michelle DESSEUX mettre sa compétence et son dévouement au service de l'Association, Monsieur JURDYC ayant bien voulu assurer la mise au courant nécessaire, et ne refusant pas un coup de main si besoin.

Un autre événement, plus dramatique, est venu perturber notre organisation, il s'agit de l'accident survenu à notre trésorier, Michel PERRIER, le 16 juillet, lequel s'est retrouvé à l'hôpital d'Annonay pendant près de six mois ; étant donné le rôle capital joué par notre ami dans l'Association, il a bien fallu assurer le fonctionnement avec les moyens du bord, ce qui me donne l'occasion de remercier les membres du Bureau qui se sont mobilisés pour faire face à la situation, et notamment : Madame DESSEUX, Madame FREYCHET et Monsieur JURDYC toujours prêt à apporter son aide en eas de coup dur.

Ceci dit, l'Association a pu répondre à tous les besoins qui se sont manifestés au cours de l'année 1990, et grâce à notre bonne santé financière il a été possible d'envoyer en stage de perfectionnement deux de nos Aides Ménagères : Mesdames BONNARD et VACHER, ce qui ne pourra qu'être bénéfique aux personnes aidées.

Nous profitons de l'audience du Bulletin Municipal pour remercier nos Collègues du Conseil de l'aide qu'ils veulent bien nous accorder chaque année, et souhaitons à Michel PERRIER, qui vient enfin de rentrer chez lui, et à Madame Michelle DESSEUX, récemment opérée, un prompt rétablissement.

Jean DELFORGES

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Président : Claude RAGONNEAU

L'année 1990 vient de se terminer, il est temps de faire le bilan sur toutes les actions menées.

Tout d'abord, l'an dernier le Syndicat d'Initiative a essayé d'animer le village par différentes manifestations :

- Repas des anciens (service et animation offert par le S.I. à nos anciens).
- Un concert avec le Parc du Pilat et l'A.D.-D.I.M. (très bonne réussite, plus de deux cents personnes)
- Un concert avec les Valets de Chœur (réussite moyenne, une centaine de personnes)
- Deux conférences diapos, en période estivale (une cinquantaine de personnes à chacune)
- Un concours de pétanque et de belote (réussite moyenne)
- Un bal musette en juin offert à la population (très grosse déception, pratiquement personne)
- Un bal public (très mauvais résultat)
- Animation du 8 décembre (réussite malgré la pluie et grâce à la participation de l'Union Musicale). Vous devez savoir que la vitrine de Madame DUMAS (CASINO) arrive en tête et que Madame Françoise CHAPRIER s'est vu remettre un bon d'achats de 100 F pour s'être approchée le plus près du poids

du Père Noël et de la Crèche (679 g au lieu de 780 g réellement).

Voici en bref l'animation du S.I. l'an passé. En 1991, nous essayerons de continuer et peut-être d'amplifier celle-ci,

A ce jour, nous pouvons vous dire que le Dimanche 10 mars à 16 h une conférence diapos sur l'Islande aura lieu à la salle des Fêtes et nous espérons plus de participation de la population vu que cette animation ne se fera pas en soirée.

Peut-être animation de la Foire du 12 mai, celle-ci tombant un dimanche cette année.

Des concerts... pétanque... etc.

FLEURISSEMENT

Malgré un effort du fleurissement dans le Centre Bourg de Saint-Julien, la commune et le S.l. n'ont pu encore l'an dernier être primés par le département. La cause c'est un manque de fleurissement des particuliers. Aussi, nous espérons qu'en 1991, les habitants de Saint-Julien feront un effort dans ce sens-là.

Le S.I. tient quand même à vous remercier tous, pour le respect du fleurissement existant. Lors de l'assemblée générale du S.I. en février prochain, nous vous donnerons le résultat du concours 1990.

CAMPING ET LOGES DE VACANCES

A l'ouverture du camping en avril prochain, 5 loges de vacances (H.L.L.: Habitations Légères de Loisirs) auront vu le jour sur la base de loisirs, ceci grâce au Parc du Pilat.

En 1987, celui-ci a mis en place un Contrat de Pays d'accueil et dans les diverses créations étaient prévues des H.L.L. Le Parc a retenu Saint-Julien comme implantation.

Le S.I. espère qu'avec une bonne publicité il verra venir à Saint-Julien des personnes de tous les coins de France et hors de nos frontières, ce qui fera connaître notre village et notre Pilat.

Ces habitations de vacances, après appel d'offres, ont été confiées à notre industriel de Saint-Julien, la menuiserie Fontaine, aussi je suis sûr qu'il saura les confectionner le mieux possible et les plus accueillantes.

Avant de vous quitter je voudrais lancer un appel : si des personnes se sentent concernées par le S.l. et veulent apporter leur aide, elles seront les bienvenues dans notre Conseil d'administration. Merci d'avance et bonne année à tous.

Le Président

LE CLUB A.C.E.

Nous sommes le club des enfants de Saint-Julien-Molin-Molette, Action Catholique des Enfants.

Cette année, nous sommes quatorze enfants à nous retrouver régulièrement les mercredis après-midi à 14 h dans notre local à la cure.

NOS RÉALISATIONS:

- Cet été, les triolos ont été en camp (11 à 15 ans) à Tence où ils ont rencontré un autre club.
 Le 17 novembre, on s'est retrouvé tous les clubs du Pilat à Saint-Julien, à la salle des Fâtes
- Messe de minuit en 1989.
- Carnaval 89 où l'on a fait une roulotte.

NOS PROJETS:

- Participer à la messe de minuit.
- Aller à la patinoire, piscine, cinéma.
- Faire un autre rassemblement.



- Faire un lavage de voitures.
- Faire une vente de gâteaux.
- Animer des messes.
- Faire un camp.
- Participer à la vente des brioches pour aider l'ADAPEI.
- Faire le carnaval.
 - L'ACE est un moment de rencontre et

d'échange entre les enfants. L'axe de l'année 90-91 est « Donne ton avis ; tous on agit. »

Cette année, nous allons donc essayer de réfléchir à travers la vie de tous les jours, que ce soit à la maison, à l'école ou à l'extérieur, sur ce qui ne va pas et ce qu'on peut changer avec nos moyens à nous.

LE CLUB JOIE DE VIVRE

Présidente Marie LINOSSIER

Cette année, nous avons eu à organiser notre nouvelle salle, puisque nous avons agrandi nos locaux. Cela nous a créé quelques soucis et désagréments, mais le résultat est bon et nous apporte un confort apprécié de tous.

Notre première manifestation a été le Concours de Belote, le 4 février qui a réuni 38 doublettes. Merci à tous ceux qui ont participé.

- Du 17 au 30 mars, les vacances de printemps que nous organisons chaque année, se sont déroulées au V.V.F. de Balaruc et réunissaient 41 participants. Ceux qui ne sont pas partis se sont retrouvés lors d'un repas amical à Colombier.
- Le 17 mai, nous tenions notre assemblée générale statutaire, au cours de laquelle nous avons pris la décision de rajeunir le titre de notre association, qui porte depuis le nom de « Club Joie de Vivre ». Le conseil d'administration a été renouvelé ; de nouveaux membres s'y sont intégrés. A l'issue de la réunion nous avons inauguré notre nouvelle salle, en présence de Monsieur le Maire, Madame Oriol directrice de la Maison de Retraite, du Père Noël Viricelle, de MM. Jean Delforges, Guy Jurdyc, qui ont partagé avec nous le verre de l'amitié. Nous les remercions de l'intérêt qu'ils nous ont ainsi manifesté. La soirée s'est terminée par des chansons.
- Le 1er juin, sortie dans la Vallée bleue. Par une journée ensoleillée, nous avons emprunté le petit train touristique de la Mure qui nous a fait découvrir des paysages grandioses : les Gorges du Drac, les falaises du Vercors, les neiges de l'Oisans... et l'après-midi, sur le lac du Monteynard, nous ne savons ce qu'il fallait le plus admirer au cours de cette mini-croisière, dans ce décor merveilleux (voir notre photo).
- Les réunions-goûters du Club ont continué tous les jeudis jusqu'au 19 juillet, ensuite relâche tout le mois d'août.
- La reprise de septembre s'est faite par une journée dans la Drôme : visite du jardin Ferroviaire de la Chatte qui est un véritable enchantement ; en passant, courte visite à la célèbre Abbaye de St-Antoine, repas à St-Michel-sur-Savasse. Après, retour par Ville-sous-Anjou où nous attend la visite du Musée animalier, très intéressant. Encore une journée très appréciée et bien remplie.



- Le 13 septembre, nous avons fêté les 90 ans de notre ami Régis Dannerolle. Il a été au début du club en 1975, notre amitié se veut un témoignage à tous ceux qui ont eu l'heureuse initiative de créer notre association. Merci à tous nos aînés.
- Le 18 septembre, Mme Petito de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie nous a fait une très intéressante conférence sur le mieux vivre sa Retraite ; malheureusement l'assistance se bornait à une vingtaine de personnes.
- Le 6 octobre, nous étions invités au rassemblement de tous les Clubs de la Loire à Saint-Just-Saint-Rambert. Le nombre de places étant limité, peu nombreux étions-nous à y participer. En 1991, nous nous y prendrons plus tôt pour les inscriptions. Cette journée réunissait 560 participants.
- Spectacles. La mairie de Saint-Etienne nous a envoyé tout le programme des spectacles avec des prix spéciaux pour les Clubs. Seul Holiday on Ice a retenu notre attention, 25 personnes du Club, plus 10 par la Maison de Retraite y ont participé.
- Le 18 novembre, nous avons eu notre Vente Exposition : cette vente est le résultat du travail de toute l'année, pour celles qui mettent leur habileté et leur savoir-faire à confectionner les objets présentés, mais aussi de la participation de tous les membres du Club qui d'une façon ou d'une autre, chacun selon ses

moyens, se fait une obligation d'apporter son concours. Nous sommes très contents du résultat. Nous remercions nos nombreux visiteurs.

Nos projets immédiats pour 1991 :

- Concours de belote le 3 février
- Les vacances de printemps, qui, cette année se passeront au V.V.F. de Grasse du 4 au 17 avril. Nous regrettons que ce genre de manifestation n'accroche pas un plus grand nombre parmi les retraités, car les prix sont intéressants.
- Avec l'agrandissement de nos locaux, nous pourrons peut-être envisager d'autres activités : maintien en forme ?
- Salle ouverte, par exemple le dimanche après-midi l'hiver, pour permettre aux isolés de se retrouver, le local étant d'accès facile ?

Toutes les suggestions peuvent être faites...

Et nous souhaitons que de nouveaux adhérents viennent nous rejoindre et nous apporter leur dynamisme pour le plus grand plaisir de tous.

PS. Nous avons oublié de signaler que nous avons participé comme organisateurs à la Fête du Menhir.

LA BIBLIOTHÈQUE

Au cours de l'année 1990, la bibliothèque a connu différents changements.

 En premier lieu, celui du local. Depuis le mois de juin la bibliothèque est installée dans un local plus grand et mieux conçu.

Après divers aménagements réalisés par des personnes bénévoles, il a été possible d'occuper deux pièces au rez-de-chaussée d'un immeuble situé dans le centre, rue Neuve.

Le nombre des rayonnages a été augmenté ce qui facilite le choix des lecteurs ; les livres étant plus visibles et plus accessibles.

Une pièce est réservée aux enfants qui peuvent choisir leurs lectures plus librement.

2. Nous avons aussi pris contact avec la municipalité et présenté un projet de fonctionnement avec la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Loire (annexe de Bourg-Argental) afin d'avoir un choix de livres plus étendu et renouvelé périodiquement.

La municipalité nous a proposé de prendre en charge la bibliothèque qui deviendrait alors municipale avec des responsables bénévoles. Ce projet est en cours de réalisation et doit être effectif au 1^{er} janvier 1991. Au cours de cette année, il a été prêté environ 1.300 livres adultes et enfants et nous avons acheté pour 2.190,00 F de livres nouveaux.

Depuis le 1er janvier 1991, la bibliothèque

est donc municipale. Elle est ouverte tous les dimanches de 9 h 30 à 11 h 45; les mercredis, en période hivernale, de 15 h 30 à 16 h 30 et en période estivale de 17 h 00 à 18 h 00. Il sera demandé un abonnement annuel par famille (le montant reste à fixer) et les prêts seront gratuits.

Le Bibliobus viendra périodiquement renouveler un certain nombre de livres.

Nous espérons que cette formule donnera satisfaction et que de nouveaux lecteurs viendront grossir les rangs de nos abonnés.

G. Oriol

LE RENOUVEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE

En vue de promouvoir l'action culturelle dans le contexte de la vie communale, le Conseil Municipal a décidé d'ériger la bibliothèque existante en bibliothèque municipale à partir du 1er janvier 1991.

Cette transformation, qui entraîne des modifications profondes dans les modalités de financement de l'opération, doit permettre de stimuler les initiatives susceptibles d'être prises pour **ass**urer son développement.

LE FINANCEMENT

Passant sous le contrôle direct de la Commune, la bibliothèque municipale va tirer la quasi-totalité de son financement des concours publics qui lui seront consentis.

A titre indicatif, son budget annuel de gestion se situera entre 0,5 % et 1 % (de l'ordre de 20 à 30.000 F) du budget de fonctionnement de la Collectivité. Il devra faire face :

- au renouvellement du fonds de livres
- au paiement des charges fixes de loyer, électricité, chauffage, assurances, impôts et de frais divers de gestion.

FAVORISER LA RÉALISATION D'INITIATIVES NOUVELLES

Les relations nouées récemment avec la Médiathèque départementale de la Loire ont abouti à la mise en œuvre des services de base suivants :

- Le prêt d'un fonds de livres pouvant, progressivement, atteindre 500 volumes environ, renouvelés quatre fois par an, soit un choix de 2000 titres chaque année;
- En matière d'animations, prêt et livraison d'expositions, de cassettes et du matériel correspondant pour permettre des visionnements collectifs ;
- A terme, une possibilité d'implantation d'un service disques ou vidéo VHS paraît envisageable.

Au plan des prestations particulières, la Médiathèque pourra contribuer, à l'aide de moyens financiers appropriés, à l'équipement mobilier du local sous la forme de rayonnages, présentoirs, bacs à albums, banque de prêt, etc.

Comme vous le constatez, l'action de la Commune dans ce domaine va s'intensifier dans les années à venir. L'équipe de bénévoles, qui constitue le fer de lance de l'opération puisqu'elle en assure le fonctionnement et la gestion, trouve ainsi un terrain d'expression pour mener à bien l'objectif fixé : donner à chacun des administrés la possibilité d'accéder au moindre coût à la Culture, grâce à la mise en place d'un service public moderne au travers de la nouvelle bibliothèque municipale.

Henry BUISSON

LE SOU DES ECOLES PUBLIQUES

Présidente : Françoise CHAPRIER

Le Sou des Écoles a été fondé en 1964. Son siège social est à l'école publique.

Cette association regroupe les élèves, les parents d'élèves, les anciens élèves et les amis de l'école publique.

Ses principaux objectifs sont :

— Apport d'une aide matérielle et morale aux enfants fréquentant l'école. Cet apport se concrétise par une contribution à l'achat de matériels informatique, audiovisuel et tricycles, par le financement du transport en classe de découverte à Giens pour les plus grands, et le transport en visite au Safari-Parc de Peaugres pour les plus petits. De même, le Sou prend part à l'achat des jouets de Noël et à l'organisation de l'arbre de Noël en collaboration avec les amicales de l'école privée.

— Prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation de loisirs sportifs et culturels. Le Sou des Écoles est affilié à la Fédération des Œuvres Laïques ce qui permet d'organiser des rencontres inter-écoles ou inter-classes (surtout avec le canton de Pélussin). Ce sont essentiellement des rencontres sportives (USEP).

Quand la neige est là, les enfants peuvent pratiquer le ski de fond grâce aux équipements qui leur sont alloués.

De même, le Sou des Écoles Laïques n'oublie pas l'ensemble de ses membres, car il a des activités où peuvent participer les plus anciens.



Les élèves de C.M. en classe de découverte à Giens

La fête de l'école : où les plus âgés viennent admirer le spectacle de fin d'année des enfants.

La soirée familiale du Mardi-Gras : le 09 février 1991.

L'arbre de Noël.

Le réveillon de la Saint-Sylvestre : n'a pas été assuré cette année (trop lourde responsabilité pour une seule association).

L'exposition des araignées et papillons qui a eu lieu l'an dernier.

Concours de belote: une initiative pour cette année 1990, qui d'ailleurs sera sûrement renouvelée.

Marche dans le Pilat : avec repas tiré du sac (faite en Juillet 1990) peut-être à refaire.

Ces diverses manifestations sont pour tous et permettent aux parents d'élèves et aux anciens élèves de se rencontrer et de passer d'agréables moments.

Pour l'année 1991, la plupart des manifestations seront reconduites et de nouvelles activités seront sûrement mises en place (peut-être refaire un voyage en fin d'année).

Tout ceci nécessite des apports financiers pour pouvoir continuer à apporter un soutien actif à l'école publique. Mais cela ne suffit pas, il faut aussi que tout le monde (familles, anciens, amis) soit concerné lors des diverses manifestations. Le Sou ne le fait pas pour lui mais pour les enfants de l'école Publique.

LA F.C.P.E.

Conseil Local Ecole Publique Saint-Julien-Molin-Molette Présidente : Lucienne CROZIER

La F.C.P.E., Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, reconnue au niveau départemental et national, fonctionne grâce au bénévolat de ses membres et aux adhésions locales des parents.

Au cours de l'année 89-90, le conseil local a organisé diverses manifestations dont le bénéfice allégeait la part financière de chaque famille lors du séjour en classe de découverte à GIENS (CE 2, CM 1, CM 2).

Un contact suivi entre la municipalité, les enseignants et les parents d'élèves a permis d'assurer une meilleure qualité d'accueil.

A la demande de la municipalité, le conseil local a collaboré à la création de la cantine.

Notre nouveau bureau, composé cette année de cing membres, voit l'avenir avec optimisme.

Nos objectifs prévus pour l'année 90-91 :

- nous faire connaître davantage auprès de tous les parents d'élèves,
- organiser une journée porte ouverte de

l'école publique en accord avec les enseignants. La date de celle-ci sera communiquée dans la presse.

— garantir la scolarité pour tous les enfants (gratuité, laïcité...)



L'AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Présidente : Germaine ORIOL

Cette amicale regroupe toutes les élèves qui fréquentaient jadis nos établissements scolaires libres.

Notre idéal est d'aider l'Ecole Privée de Saint-Julien et par là de donner un peu de bien-être à tous les élèves. Pour cela, il nous faut de l'argent et grâce aux cotisations nous pouvons agir.

Nous finançons les voyages de fin d'année

scolaire, contribuons également à l'arbre de Noël, attribuons aussi une somme à la directrice d'école pour l'achat ou le renouvellement de jeux éducatifs, fournitures scolaires...

Chaque année, nous avons une assemblée générale et nous étudions ce que nous pouvons faire pour notre école.

Le premier mai est un jour réservé à la sortie des amicalistes et tout le monde revient enchanté de ce voyage dans la joie et l'amitié.

Il y a de moins en moins d'adhérentes à

l'amicale, les anciennes disparues, les jeunes quittant très tôt l'école du village ne pensent plus à cotiser. Aussi, par le Bulletin Municipal, nous lançons un appel à toutes les Anciennes Elèves, à leurs parents pour qu'ils viennent nous rejoindre et donner une force nouvelle à notre amicale.

Plus nous serons nombreuses, plus nos enfants en profiteront.

En un mot, voilà le but de notre association.

O.G.E.C. DE L'ÉCOLE PRIVÉE

Présidente : Annie REYNAUD

Le premier trimestre de cette année scolaire s'est bien terminé en compagnie des bonhommes de neige qui animaient la cour de l'école

Après un petit récital à la maison de retraite où les enfants sont venus avec leurs chants,

leurs poésies et leurs sourires, nous avons pu apprécier l'histoire sur cassette vidéo de Saint Nicolas le Père Noël, suivie d'un petit goûter avec les parents.

Pour terminer le trimestre et fêter Noël, Anatole le clown nous a régalé avant le traditionnel goûter.

Nous remercions tout spécialement l'Ami-

cale des anciens élèves de l'Ecole Privée de St Julien-Molin-Molette pour leur générosité ainsi que Madame Oriol, directrice de la maison de retraite et son équipe pour leur accueil chaleureux.

A noter : la date du Concours de Belote, le 17 février 1991, à 14 h 30, à la Salle de Fêtes.

MERCI AUX ANNONCEURS QUI ONT PARTICIPÉ AUX FRAIS DE RÉALISATION DE CE BULLETIN MUNICIPAL

Pour figurer dans le prochain, vous pouvez à tout moment vous inscrire en mairie.

Etre le premier banquier de nos clients



• 42220 BOURG-ARGENTAL •

La Plessa

hôtel - restaurant panoramique - salon de thé -

la Plessa - 42220 St. JULIEN MOLIN MOLETTE Tél. 77 51 52 94 Réservation souhaitée fermée le mercredi

LE SPORTING-CLUB PIRAILLON

Président : Guy JURDYC

Le Sporting Club Piraillon compte pour la saison 90-91 un effectif de 110 licenciés, effectif qui a progressé par rapport à la saison dernière, au cours de laquelle les résultats ont été les suivants :

poussins: 5e sur 8 pupilles: 4e sur 7 minimes: 7e sur 7 cadets: 6e sur 8 seniors: 8e sur 11 critérium: 9e sur 9 féminines: 3e sur 7

Lors de l'assemblée générale clôturant la saison 89-90, nous avons eu l'honneur de remettre une médaille à Angélique Mathevet (notre photo) qui a été sélectionnée par le dis-



trict et par la ligue pour participer à la première phase de la Coupe Nationale Cadette.

— En fin de saison dernière, le S.C.P. a organisé trois tournois comprenant un tournoi jeune au cours duquel nos poussins terminaient deuxièmes et nos pupilles honoraient la

même place.

- A l'occasion du challenge senior Gilbert Fereire, nos locaux terminaient deuxièmes en s'inclinant en finale contre Maclas.
- Le premier tournoi féminin brillamment remporté par l'équipe du club.

La saison s'est clôturée par le concours de pétanque comprenant cinquante doublettes et se terminant par le tirage de la tombola.

Pour cette saison, le S.C.P. organise comme chaque année plusieurs manifestations ouvertes au public, à savoir :

- le 2 juin 1991 : tournoi jeune
- les 15 et 16 juin 1991 : tournoi senior mixte pour la première fois dans la région, à l'occasion du dixième anniversaire du Club.
- A la fin du mois de juin, l'inoubliable concours de pétanque.

LE KARATÉ-CLUB



Président : Roland PLASSON

Le Club de Karaté a débuté en mars 1987. Cette association compte une trentaine de licenciés.

Si la majorité de nos adhérents sont de la localité, nous comptons également des personnes de l'extérieur (Bourg-Argental, Saint-Appolinard et Maclas).

DÉFINITION:

Le Karaté est une méthode de combat qui consiste à utiliser d'une manière rationnelle et scientifique les armes naturelles du corps humain : pieds, poings, coudes, etc. pour porter des coups frappés.

PHILOSOPHIE

Le Karaté est avant tout un art martial.

A travers la pratique et l'entraînement se dégage la philosophie réelle : recherche de l'équilibre et de la maîtrise de soi-même.

POINTS FORTS DE LA SAISON 89/90 :

Samedi 28 octobre 89 (Lyon) : Coupe du Lyonnais technique Masculin, Féminin. Juniors, Seniors.

Samedi 25 et dimanche 26 novembre 89 (Lyon) : stage de Thierry Masci (Champion du monde 86-88)

Samedi 9 décembre 89 (Montbrison) : Championnat de la Loire. Technique enfants : ORIOL Eric, 5°; VALENCONY Nathalie, 5°; PŁASSON Sonia, 7°.

Bon comportement général, tout le monde passe le premier tour.

Dimanche 8 juillet 90 (Saint-Sauveur-en-Rue) : à l'occasion de la fête du sport dans ce village, démonstration effectuée par notre club et qui a été très appréciée.

SAISON 90/91

Une nouveauté pour cette saison ; en plus du Karaté, nous pratiquons un lundi sur deux du Taï Jitsu (art martial à part entière). Cette discipline regroupe : le Judo, l'Aïkido, le Karaté.

Plusieurs stages et compétitions sont au programme pour cette saison. A noter, également, les entraînements de masse avec le Club du Péage de Roussillon.

Entraînements : Enfants - lundi de 19 h à 20 h, mercredi de 18 h 30 à 20 h. Adultes - lundi et mercredi de 20 h à 21 h 30.

Pour tous renseignements, s'adresser à : M.PLASSON Roland - 2, rue du Mas Saint-Julien-Molin-Molette - Tél. 77.51.57.02

LES ASSOCIATIONS

LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Qu'est-ce-que la Gymnastique Volontaire ?

La Gymnastique Volontaire Piraillonne est un lieu de rencontre sans compétitivité qui a pour objectif de lutter contre la sédentarité et de faire découvrir de multiples activités sportives telles que la marche, le ski nordique, le vélo, le patinage...

Cette gym de tout âge, nous pouvons la pratiquer dans une nouvelle salle omnisports, audessus de la salle des fêtes, le lundi de 10 h à 11 h et le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30.



L'UNION MUSICALE

Président : J. GIRODET

Au cours de l'année 1990, l'Union Musicale a assuré toutes les cérémonies officielles dans la localité.

Elle a également animé :

- la kermesse de l'Horme
- la fête des Joutes à Lorette

Elle a remporté un premier prix ascendant au Concours national de Vorey-sur-Arzon.

Elle a animé également :

- le repas des anciens
- la fête du Cercle
- la kermesse de l'école libre
- le 8 décembre.

Elle a recruté son ancien directeur : M. François Lauber.

Pour 1991 :

- une grande tombola en collaboration avec le Cercle Jeanne d'Arc
- une kermesse
- un concours de pétanque
- un concours de belote.

Suite à quelques départs, l'Union musicale, afin de pouvoir continuer, souhaite recruter des musiciens ou des débutants.

LE GROUPE CHORAL

Président : Jean DELFORGES

Les activités prévues en 1990 se sont vues considérablement réduites du fait de l'indisponibilité de notre Directrice : Marinette Gattet-Bancel, due à une intervention chirurgicale inopinée. Les concerts prévus à Oingt et Saint-Julien, et la participation à la manifestation de Condrieu, ont dû être annulés.

Pour éviter une interruption trop prolongée qui aurait pu remettre en question l'existence du Groupe, nous avons maintenu nos rencontres hebdomadaires, grâce notamment à l'aimable concours de Valérie Lemesle, et fort heureusement, les répétitions ont pu reprendre normalement début octobre, nos fidèles choristes ayant tous répondu présent. En conséquence, la prestation traditionnelle de la Messe de Minuit a pu être assurée dans de bonnes conditions, ainsi qu'une participation à la fête de Noël de la Maison de Retraite.

Pour 1991, après la réunion amicale des Rois, les 26 et 27 janvier aura lieu le week-end choral annuel de travail à Condrieu.

Quelques-uns d'entre nous participeront à l'exécution du « Requiem » de Gabriel Fauré pour chœurs et orchestre au cours du premier

semestre 1991.

Une rencontre est envisagée avec les « Chœurs Bourguisans » pour la mise au point d'un morceau d'ensemble dans le cadre d'un Concert de Musique ancienne, le 4 mai.

Et tous les choristes se remettent au travail pour préparer un programme aussi varié qu'important prévu pour la saison 1991.

Toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par cette activité musicale et amicale peuvent venir nous rejoindre et seront accueillies à bras ouverts.



Conception et réalisation de tous imprimés, de la carte de visite au livre.

> Tél.: **77 51 52 27** Fax: **77 51 51 34**

RASSEMBLEMENT DES VÉHICULES DE COLLECTION

Section « Fête artisanale » du Syndicat d'Initiative Secrétaire : Pierre SCHMELZLE

Cette année, pour la sixième fois, le rassemblement de véhicules de collection a réuni, à Saint-Julien, le 8 juillet 1990, une quarantaine de véhicules anciens (autos et motos).

La plupart des équipages venaient de la région stéphanoise et annonéenne (remercions à cette occasion le Club des Vieilles Voitures du Vivarais et son président Bruno Denis, de rester fidèle à notre rendez-vous). Toutefois, le bouche à oreille ayant bien fonctionné, nous avons accueilli des participants d'horizons plus lointains (Oyonnax, Avignon, Annecy...)

Après avoir envoyé les concurrents découvrir la campagne environnante à l'occasion



d'un rallye-surprise, nous les avons soumis à des épreuves de broderie géante, tir à l'arc, mécanique collective et réconfortés par quelques sucreries offertes par le « Succès de Saint-Julien ».

Après le repas qui rassemblait équipages et organisateurs au Cercle Jeanne d'Arc, un défilé empruntait les rues du village. Sur la

grand-place, de nombreux spectateurs ont pu apprécier la présentation originale de chaque véhicule par ses occupants.

Une remise de coupes et souvenirs clôturait cette journée amicale.

Nous donnons rendez-vous à tous l'été prochain.

LES ANCIENS D'A.F.N.

Président : Maurice DELORME

Notre section comprend 47 membres.

Voici l'essentiel des activités de notre association d'anciens combattants en Afrique du Nord :

- organiser quelques fêtes,
- assister aux congrès,
- participer aux divers bals,
- participer aux défilés.

Pour 1991, nous comptons poursuivre avec dynamisme l'ensemble de ces activités.



Menuiserie - Ebénisterie

Menuiserie en tout genre

Agencement de cuisines et salles de bains Revêtements de sols - Vitrages

DUMAS Daniel Tél. 74.87.49.24

Atelier: « Buzet » St-Julien-Molin-Molette

Domicile: ROISEY « La Chaux de Brossin »

Bar du Lavoir Restaurant

Menu journalier Fermé le mercredi Repas à emporter sur commande

> SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE 索 77 51 55 22

Accepte les Chèques-Voyage

ST-JULIEN, LE 15 DÉCEMBRE 1990



La réunion publique annoncée dans « Le Mot du Maire » de notre bulletin précédent n'a pas pu être organisée au cours de cette année, mais nous ne l'oublions pas. Le Conseil municipal et les commissions de travail ayant maintenant bien avancé dans l'élaboration de leurs projets, nous pensons qu'un débat public pourrait avoir lieu ce printemps. Une date sera décidée au Conseil municipal et annoncée largement pour que chacun puisse participer.

Nous remercions les associations de St-Julien d'avoir été si nombreuses à exposer leurs réalisations et leurs projets, donnant ainsi de notre village une image vivante et diversifiée.

La Commission Communication

Caisse d'Epargne Ecureuil L'Ami Financier

Agence de St JULIEN MOLIN MOLETTE Tél. 77 51 52 08

HEURES D'OUVERTURE:

Mardi de 8 h 30 à 11 h 30 Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 Vendredi de 14 h à 17 h Samedi de 8 h 30 à 11 h 30

NOUS AVONS LU POUR VOUS

Dans « Le Pèlerin Magazine » de novembre 1990, ces quelques articles sur l'environnement.

AEROSOLS

Tout le monde le sait, les bombes aérosols de cosmétiques, de peintures, de produits ménagers mais aussi les réfrigérateurs, les congélateurs, les mousses, les plastiques et les solvants nuisent directement à l'environnement. Les « chlorofluorocarbones », ces gaz liquides qui sont utilisés comme agents réfrigérants, deviennent en haute altitude destructeurs d'ozone. Une molécule de CFC peut détruire plusieurs dizaines de milliers de molécules d'ozone.

Heureusement, de nouveaux produits apparaissent sur le marché. Ils sont reconnaissables à leur label : « protection CO ». Évitez-donc l'utilisation de bombes aérosols et portez les vieux réfrigérateurs et congélateurs dans les déchetteries ou des endroits équipés pour en rendre les gaz inoffensifs.

AUTOMOBILE

Un tiers des automobilistes français effectuent eux-mêmes la vidange de leur véhicule. Mais sachez que, rejetée dans la nature ou les égouts, l'huile de moteur est extrêmement polluante: 5 litres d'huile déversés sur un plan d'eau for-

ment une pellicule de 5000 m² d'hydrocarbures ! Autant dire une mini-marée noire...

Mais vous pouvez déposer votre huile dans des conteneurs mis à votre disposition par certaines communes; ou vous pouvez la porter chez votre garagiste. Dans les deux cas, l'huile est collectée par un ramasseur agréé (1) qui l'acheminera vers un centre de réfrigération.

Les batteries usagées sont également polluantes car elles contiennent du plomb. Confiez-les à votre garagiste ou portezles dans une déchetterie.

(1) Syndicat des ramasseurs d'huile agréés ; Maison de l'automobile, 50 rue Rouget-de-Lisle, 92150 Suresnes, Tél. (1) 40.99.55.00.

LES PRODUITS NON POLLUANTS

Baptisés « écoproduits », ils désignent théoriquement un article non polluant à toutes les étapes de sa vie, de la fabrication à l'élimination : piles sans mercure, aérosols sans CFC, filtres à café en fibres végétales, etc. En réalité, à quelques exceptions près, les produits dits « verts » actuellement disponibles, s'ils polluent moins, sont source de nuisances à long terme. Les lessives sans phosphates l'ont récemment prouvé. En outre, ces produits de substitution n'auraient une réelle efficacité que si tous les consommateurs les utilisaient. Ce qui est loin d'être le cas! Toutefois, en achetant de préférence les articles conçus pour être moins polluants, le consommateur incitera l'ensemble des fabricants à tenir compte de l'environnement dès la conception de leurs produits.

EAU

Savez-vous qu'une douche consomme 60 l d'eau et une baignoire 250 l? Un cycle de lave-vaisselle emploie 60 l et celui d'un lave-linge 120 l. La chasse d'eau avale 11 l. Il ne faut pas moins de 17 l pour arroser un mètre carré de jardin et 190 l pour laver une voiture...

Evitez donc le gaspillage. Par exemple, ne mettez lave-linge et lave-vaisselle en route lorsqu'ils sont pleins. Les fuites d'eau sont aussi très gloutonnes : une simple chasse d'eau qui fuit, c'est une douzaine de litres d'eau à l'heure, 100.000 l par an et 1.000,00 F gaspillés goutte à goutte. Mieux vaut une réparation rapide qui coûte moins de 400 F.

CE QUE GAGNENT LES ÉLUS

Indemnité - Un député européen perçoit une indemnité brute mensuelle de 36.402,00 F imposable, une indemnité non imposable pour frais généraux de 16.394,00 F et une troisième non imposable de 31.700,00 F pour assistants et secrétariat. Un député ou un sénateur reçoit mensuellement 32.265,00 F nets dont 20.021,00 F imposables auxquels s'ajoutent 21.460,00 F d'indemnités pour assistants et 18.956,00 F pour le secrétariat. S'y ajoutent des facilités pour les prêts (72.000,00 F sans intérêt pour une voiture, 1/3 à 0 %, 1/3 à 6 %, 1/3 à 8 % pour un logement), une carte de circulation SNCF première classe et 40 allers-retours en avion par an en France. A noter qu'à partir du premier janvier, les députés toucheront 5.000,00 F nets de plus par mois au titre des indemnités de secrétariat.

A Saint-Julien-Molin-Molette, Monsieur le Maire perçoit une indemnité de 8.474,00 F par trimestre. Les adjoints perçoivent chacun 1.059,00 F par trimestre. Ces indemnités ne sont accompagnées d'aucun autre avantage et ne sont pas imposables. Les conseillers municipaux ne perçoivent aucune rémunération.

jeoin crozier

RÉPARATION - VENTE

MATÉRIEL DE MANUTENTION - MATÉRIEL AGRICOLE Zone artisanale, St-Julien-Molin-Molette. Tél. 77 51 50 97

- Une petite entreprise au service des petites entreprises
- VEND et RÉPARE des transpalettes, des chariots élévateurs, des compresseurs, des tracteurs et matériels agricoles, des composants hydrauliques...
- LOUE des compresseurs et outillage pneumatique (aux professionnels et aux particuliers)...
- vous souhaite une heureuse année 1991.



LA CANTINE

La cantine est ouverte à tous les enfants scolarisés à Saint-Julien.

L'encadrement des enfants est assuré par Mme Monique QUIBLIER, employée municipale.

Une participation de 13 F par repas est demandée aux familles, le complément étant subventionné par la municipalité.

A ce jour, la cantine accueille quatorze enfants, d'autres inscriptions sont prévues pour janvier 1991.

Le service des repas est assuré par M. et Mme BIZOT, restaurant du Lavoir. La cuisine est fort appréciée par les enfants.

La FCPE assure la gestion de la cantine. Les personnes responsables collectent la part des parents en début de mois.

A la satisfaction générale, nous souhaitons longue vie à la cantine.

CALENDRIER DES FÊTES HIVER 90-91

Dimanche 3 février 91
Concours de Belote du Club « Joie de Vivre »

Samedi 9 février 91
Soirée familiale costumée

Dimanche 17 février 91
Concours de Belote de l'Ecole privée

Dimanche 3 mars 91
Concours de Belote du Groupe choral

Dimanche 10 mars 91
Conférence diapos sur l'Islande

Dimanche 17 mars 91
Concours de Belote du Cercle Jeanne d'Arc

FLEURISSEMENT

Comme l'an dernier, le Syndicat d'Initiative souhaite que tous les habitants de St-Julien prennent part au fleurisssement de notre commune. Les bénévoles du S.I. assurent de leur mieux l'installation et l'entretien des bacs à fleurs disposés dans les rues et sur les places. Mais rien ne pourra remplacer le fleurissement individuel des jardins, des fenêtres, des balcons, des entrées de vos maisons.

Aidez-nous à rendre ce village accueillant.

Merci à tous.